

CONCOURS BOCAGE !

Défi individuel et collectif
Thème « Le Bocage de demain »
Remise des productions avant le 15 juin

Gratuit
et ouvert
à toutes
et à tous !

Vous habitez le Pays Berry Saint-Amandois ?
Exprimez et partagez votre regard sur le bocage avec une composition
de votre choix : photographie, peinture, œuvre plastique ou écrite !



4 catégories :

- Photographie en individuel
- Composition libre en individuel
- Photographie en collectif
- Composition libre en collectif

7 prix décernés dont :

- Un prix par catégorie
- Prix du jury « jeune ambassadeur ou ambassadrice du bocage »
- Prix « coup de cœur du public »
- Prix « de la participation », tiré au sort

Règlement complet
et renseignements :

CPIE Brenne-Berry

02 54 39 23 43

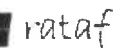
bocage.partage@gmail.com

[facebook.com/
bocageenpartage](https://facebook.com/bocageenpartage)

Exposition des compositions
et remise des prix
lors de la Fête du Bocage,
le 1^{er} week-end de juillet !



Action portée par le collectif **BOCAGE EN PARTAGE**
composé de l'Abbaye de Noirlec, du CPIE
Brenne-Berry, du Théâtre de la Carrosserie
Mazier, du RATAF et des Bains-Douches



BOCAGE EN PARTAGE initiative qui bénéficie du soutien financier de :



et du soutien technique de :





CONCOURS BOCAGE

Défi individuel et collectif
sur le thème « Le Bocage de demain »

RÈGLEMENT

1

Depuis plusieurs mois, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Brenne-Berry, l'Abbaye de Noirlac – Centre Culturel de Rencontre, le Théâtre de la Carrosserie Mesnier, le RATAF et les Bains Douches travaillent collectivement à la façon de proposer de nouvelles approches liant la culture et la nature au profit du bocage du territoire du Sud Berry. De ce partenariat est née l'initiative **BOCAGE EN PARTAGE** dont les objectifs généraux sont de :

- Montrer que le **bocage est vivant et riche** par la découverte, la sensibilisation et l'apport de connaissances pour amener les habitants à porter un nouveau regard sur le bocage
- Permettre de **recréer du lien entre les habitants et le bocage** afin de créer un sentiment d'appartenance et leur donner envie de se le réapproprier
- **Rendre les habitants acteur** du bocage et les accompagner à devenir **ambassadeur** pour fédérer le plus grand nombre autour de sa **préservation**

Durant deux ans, un **programme d'actions varié et diversifié** (sorties, ateliers, défis, chantiers, journaux...) mêlant les habitants, les champs d'activités (culturel, environnemental, agricole, naturaliste,...) et les approches (artistiques, scientifiques...) est proposé **aux habitants du territoire du Berry St Amandois**. Ces différentes actions doivent permettre aux habitants de passer progressivement de « simples » visiteurs à **ambassadeurs du bocage et de sa préservation**.

ARTICLE 1 : OBJET ET THÈME

Dans le cadre de cette initiative, le collectif **BOCAGE EN PARTAGE** propose une opération intitulée « **Concours Bocage** » ; Ce défi, gratuit et ouvert à tous, est proposé comme un moyen **d'exprimer le point de vue** des Habitants en s'appuyant sur leur **lien aux différents paysages de bocage** présents sur notre territoire. Il s'agit d'un concours permettant aux Habitants du Berry St Amandois de **partager leur vision** du bocage **de façon individuelle et/ou collective** via la composition de leur choix (photographie, peinture, dessin, œuvre plastique, littéraire...).

Le thème choisi pour cette deuxième édition du Concours Bocage est « **le bocage de demain** ». Les propositions seront présentées et les gagnants récompensés lors de la « fête du bocage » qui aura lieu le dimanche 7 juillet 2024 à Meillant.

Bocage : nom masculin, (de bosc, de l'ancien français bos, bois). Assemblage de parcelles (champs ou prairies), de formes irrégulières et de dimensions inégales, limitées et closes par des haies vives bordant des chemins creux. D'après le dictionnaire Larousse

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

2.1 Les participants

Le Concours Bocage est ouvert à toute personne physique, mineure ou majeure, ou morale (structures, groupes...), résidant sur l'une des 87 communes du Pays Berry Saint-Amandois (à titre principal ou secondaire) (Voir Annexe 1). La participation des mineurs est conditionnée, à titre individuel, à l'accord de leur représentant légal, et à titre collectif, au responsable de la structure d'encadrement.

Les participants au concours, qu'ils candidatent à titre individuel ou collectif doivent :

- être auteur de la composition
- être dépositaires des droits liées à l'image le cas échéant
- avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la composition présentée le cas échéant. Si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin...) cette autorisation n'est pas nécessaire.

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'y soumettre dès lors qu'ils remettent une composition. Chaque participant à ce défi, qu'ils candidatent à titre individuel ou collectif, ne peut proposer qu'une seule composition.

2.2 Les compositions

Ce concours a pour ambition l'expression de toutes les sensibilités de s'exprimer. Il est donc laissé le libre choix aux participants de proposer une composition qui doit mettre en exergue ce que leur inspire le thème « Le bocage de demain » sous l'angle qui lui convient. Cette composition pourra être une peinture, un dessin, une photographie, une sculpture, une œuvre plastique ou littéraire... Les travaux en deux dimensions (dessin, photo, texte, ...) devront être fournis sur un support de format minimal A3 ou 30 x 40 cm.

Chaque composition devra être obligatoirement accompagnée par un cartel présentant le titre ainsi qu'une légende et précisant le lieu inspirant la composition et son explication.

2.3 Les catégories

Les compositions seront réparties en quatre catégories en fonction de la proposition et du mode de participation :

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| ➤ Participation à titre individuel | ➤ Participation à titre collectif |
| ○ Catégorie 1 : Photographie | ○ Catégorie 3 : Photographie |
| ○ Catégorie 2 : Composition libre | ○ Catégorie 4 : Composition libre |

ARTICLE 3 : ÉCHÉANCE ET RÉCEPTION DES COMPOSITIONS

La date limite de réception des compositions sur le thème « le bocage de demain » est fixée au plus tard au 15 juin de l'année en cours. Les compositions devront être déposées auprès de l'une des 5 structures partenaires de l'initiative **BOCAGE EN PARTAGE** (adresses mentionnées en annexe 2) accompagnée d'un bulletin de participation (annexe 3) et accepte sa présentation au public lors de la fête du bocage qui aura lieu le dimanche 6 juillet 2024 à Meillant.

Les œuvres seront restituées à leurs auteurs à la suite de l'exposition. L'organisateur se réserve le droit de conserver un temps supplémentaire les œuvres qui pourraient faire l'objet d'une valorisation particulière (cf. article 6).

ARTICLE 4 : PRIX, RÉCOMPENSES ET JURY

4.1 Jury

Le Jury est composé d'un membre non impliqué directement des cinq structures du collectif **BOCAGE EN PARTAGE** ainsi que d'autres partenaires du projet. Le jury se réunira pendant la dernière quinzaine du mois de juin.

4.2 Prix décernés

Au total 7 prix seront décernés dont cinq qui seront attribués par les membres du jury :

- Le prix du jury « Photographie en individuel » (catégorie 1)
- Le prix du jury : « Composition libre en individuel » (catégorie 2)
- Le prix du jury « Photographie en collectif » (catégorie 3)
- Le prix du jury : « Composition libre en collectif » (catégorie 4)
- Le prix du jury « jeune ambassadeur du bocage » : un prix spécial sera attribué parmi tous les jeunes ou les groupes de jeunes participants de moins de 18 ans, qu'ils aient candidaté à titre individuel ou collectif

Les photographies et compositions libres seront toutes anonymes lors du vote du jury, seuls les organisateurs du défi, hors jury, connaîtront les auteurs de ces œuvres. Le jury se concertera pour désigner la photographie ou la composition libre, tous modes de représentation confondus, estimée la plus en adéquation avec les objectifs du défi Bocage. Une attention particulière sera accordée au respect du thème, au titre et à la légende de la composition.

Deux autres prix seront décernés :

- Le prix « coup de cœur » du public : ce prix sera déterminé par les visiteurs de l'exposition qui seront invités à choisir leur composition préférée (toutes catégories confondues), parmi celles exposées lors de la fête du bocage, au moyen d'un bulletin mis à disposition.
- Le « prix de l'effort » : Afin d'encourager la participation de tous, une récompense sera décernée par tirage au sort le jour de la fête du bocage parmi tous les participants au défi, hors lauréats des prix spécifiques mentionnés ci-dessus.

Un participant (individuel ou collectif) ne pourra pas gagner deux prix, hors coup de cœur du public.

Chaque lauréat de ces prix recevra un lot parmi : plants d'arbre, paniers garnis de produits du bocage, livres, animations nature, places de spectacle, entrées à l'abbaye, une grande toile peinte...

Tous les participants au concours recevront également un badge **BOCAGE EN PARTAGE**

4.3 Participation au concours sans récompense

Les personnes désireuses de partager leur vision du bocage mais ne souhaitant pas de prix, pour des raisons personnelles ou déontologiques peuvent le faire savoir sur le bulletin de participation à remplir.

4.4 Information des gagnants

L'ensemble des participants sera convié à la fête du bocage qui aura lieu le 6 juillet à Meillant et la remise des prix se fera sur place en fin de journée. Le tirage au sort parmi l'ensemble des participants sera également effectué pendant la manifestation. Les gagnants qui ne pourraient être présents seront informés par courriel de leur lot et seront invités à venir le récupérer dans les bureaux du CPIE Brenne-Berry à Saint Amand Montrond.

ARTICLE 5 : EXCLUSION

Sont exclues du défi bocage les participations répondant à une ou plusieurs des clauses suivantes :

5.1 Dépassement de la date limite d'envoi

Les compositions déposées après la date limite du 15 juin de l'année en cours à minuit seront classées hors concours.

5.2 Droit de regard

En cas de réception de compositions à caractères réprimés par les lois en vigueur, le collectif **BOCAGE EN PARTAGE** se réserve le droit d'exclure les compositions du défi. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression des compositions jugées irrecevables. Lors de la période de vote, si une anomalie était constatée (ex. : photo ne respectant pas les droits à l'image ou la taille minimale exigée) les responsables du défi se réservent le droit de supprimer la ou les compositions concernée(s).

5.3 Non-respect du règlement

Les organisateurs du défi ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

5.4 Exclusion de participation

Les membres du jury et les organisateurs du défi ne peuvent participer au présent défi.

ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PROMOTION DES RÉSULTATS

6.1 Conditions et droits à l'image

Chaque participant déclare être l'auteur et donc le propriétaire des photographies et de toutes compositions artistiques soumises dans le cadre du « Concours Bocage ». Chaque participant reconnaît et accepte qu'en la soumettant au défi, il cède ses droits d'auteur à titre gratuit. Il s'engage également, à avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires.

6.2 Autorisation de publication

Les participants consentent à ce que leurs noms, leurs photographies et/ou œuvres, leurs titres et leurs légendes puissent être valorisées dans des publications (édition, exposition, site internet...), à des fins non commerciales, et ce dans le respect de la propriété intellectuelle des auteurs, sans aucune forme de rémunération, permission ou avis. Les organisateurs s'engagent à ne pas communiquer les coordonnées personnelles (adresses courriel et postales) à des tiers ni à les utiliser à des fins commerciales.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS DIVERSES

Les participants sont tenus, lors de leurs recherches, de respecter les sites parcourus, publics ou privés. Les photos et œuvres montrant des personnes identifiables devront être assorties d'une autorisation de diffusion publique de ces personnes ; à défaut la responsabilité de l'auteur pourrait être engagée.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas d'incidents ou d'accidents liés au déroulement du défi qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

L'organisateur se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler le concours en cas d'empêchement.

Ce règlement est consultable sur le site Internet du CPIE Brenne Berry <https://cplebrenne.fr/>, sur la page Facebook dédiée à l'initiative : <https://www.facebook.com/bocageenpartage> ou sur simple demande à l'adresse bocage.partage@gmail.com



ANNEXE 2 : Coordonnées des structures organisatrices du Défi Bocage

Abbaye de Noirlac - Centre culturel de rencontre

18200 Bruère-Allichamps

02 48 96 73 91 / f.taranne@noirlac.fr

www.abbayedenoirlac.fr

7

Bains Douches :

Place Anne Sylvestre, 18160 Lignières

02 48 60 19 11 / communication@bainsdouches-lignieres.fr

www.bainsdouches-lignieres.fr

CPIE Brenne-Berry :

13 Quai Pluviose, 18200 Saint-Amand-Montrond

02 54 39 23 43 / melanie-couret@cpiebrenne.fr

www.cpiebrenne.fr

Théâtre de la Carrosserie Mesnier :

3, rue de l'Hôtel Dieu, 18200 Saint-Amand-Montrond

02 48 96 48 36 / carrosserie.mesnier@wanadoo.fr

www.carrosseriemesnier.com

RATAF :

Les Archers, 18170 Le Chatelet

06 25 16 00 60 / contact@rataf.org

www.rataf.org

BOCAGE EN PARTAGE

Bocage.partage@gmail.com

ANNEXE 3 : Bulletin de participation au Concours Bocage

Participant :

Nom : Prénom :

et/ou organisme :

Age (ou moyenne d'âge pour les collectifs) : moins de 18 ans plus de 18 ans

Adresse postale :

Adresse mél :

En soumettant une composition, je m'engage à respecter le règlement du Défi Bocage sur le thème : « Le bocage près de chez nous ».

Merci d'indiquer ici si vous refusez un prix (article 4.3) : je ne souhaite pas obtenir un prix

Je sou mets une œuvre dans la catégorie (une seule réponse possible) :

- Participation à titre individuel
 - Catégorie 1 : Photographie
 - Catégorie 2 : Composition libre
- Participation à titre collectif
 - Catégorie 3 : Photographie
 - Catégorie 4 : Composition libre

Présentation de ma composition

Titre :

Nature (peinture, dessin, photographie, sculpture, poème...) :

Format (dimensions) :

Autres caractéristiques :

Légende (précisant le lieu inspirant la composition et son explication) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les informations renseignées dans l'encadré ci-dessus sont à reprendre dans le cartel qui accompagnera votre composition et que vous devrez présenter lors de la fête du bocage.